

Notice concernant la mise à l'impression d'un rapport de recherche

Le mandataire et la VSS sont informés, par courriel, dès que l'OFROU donne le feu vert pour la mise à l'impression du rapport de recherche.

Le mandataire fait ensuite parvenir à la VSS les documents suivants:

- les textes devant figurer sur la page de garde (titre en français, allemand et anglais; intitulé de chaque organisme de recherche; nom et prénom de chaque auteur avec indication de son titre universitaire; numéro ARAMIS du mandat de recherche)
- un résumé du rapport dans sa langue originale, ne dépassant pas 2500 caractères, sans graphique et au format word.doc
- le nom, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'adresse postale de la personne responsable du bon à tirer

La VSS adresse le «bon à tirer» au responsable désigné, qui le contrôle et le renvoie signé à l'expéditeur. A réception, la VSS peut lancer l'opération d'impression du rapport de recherche.

Une fois l'impression de la page de garde autorisée, le mandataire livre à l'imprimerie Mattenbach AG (Silvia Bianchi, Mattenbachstrasse 2, Postfach, 8411 Winterthur, tél direct 052 234 52 03):

- 110 exemplaires du rapport de recherche

Le coût d'impression des 110 exemplaires est à la charge du mandataire. Ces exemplaires peuvent être imprimés à la Mattenbach AG. Un arrangement en ce sens aura directement lieu entre le mandataire et la Mattenbach AG.

Le mandataire recevra directement en provenance de l'imprimerie les 25 exemplaires qui lui sont destinés, ainsi que les éventuels exemplaires supplémentaires qu'il aura commandés. Le reste du tirage sera distribué par les soins de la VSS.

Zurich, le 2 décembre 2016